

BDIKAT 'HAMETS & BI'OUR 'HAMETS

Recherche & Destruction du 'Hamets

— Les Lois —

La Bdikat 'Hamets - Recherche du 'Hamets

Le 14 Nissan à la sortie des étoiles, après avoir fait le ménage dans notre maison(s), voiture(s), bureau(x), nous devons vérifier l'absence de 'Hamets à la lumière d'une bougie.

LES 4 ÉTAPES DE LA VÉRIFICATION

1

PRÉPARATION DES DIX MORCEAUX DE PAIN

On prend 10 petits morceaux de pain, bien enveloppés de papier, que l'on éparpillera aux quatre coins de la maison.

2

LA BÉNÉDICTION

Le père de famille prend une bougie, récite la bénédiction, puis vérifie toutes les pièces susceptibles de contenir du 'Hamets.

3

VOITURE, BUREAU, MAGASIN

Une fois la recherche à la maison terminée, il faudra vérifier notre voiture, magasin ou bureau, sans refaire la bénédiction et sans parler.

4

L'ANNULATION

Après avoir vérifié toute la maison, on déclare le 'Hamets qu'on n'aurait pas vu, nul et non avenu, dans une phrase à réciter 3 fois. On gardera les morceaux de pain jusqu'au lendemain matin, afin de les brûler.

ATTENTION :

1. Il est possible de laisser la lumière allumée.
2. Il ne faut pas parler avant la fin de la récitation du Bitoul suivant la recherche.
3. Entre la fin de la Brakha et le début de la recherche, si on a parlé d'un autre sujet que la « recherche », on récitera à nouveau la bénédiction.

LES CAS PARTICULIERS

1

EN VACANCE POUR PESSA'H

- Si l'on n'est pas présent le 14 au soir et que l'on n'a pas vendu son 'Hamets, faire la Bdika avant de partir sans bénédiction.
- Cette Bdika se fera à la tombée de la nuit précédant le jour de son départ. Immédiatement après l'avoir terminé, on récitera le Bitoul.
- Si on part plus d'un mois avant Pessa'h, ne pas faire la Bdika.
- On fera la vérification dans sa chambre d'hôtel la nuit du 14 Nissan.

2

LE MANDATAIRE

Celui qui ne pourra pas vérifier, nommera un représentant qui le fera à sa place.

LE BI'OUR 'HAMETS - BRÛLER LE 'HAMETS

- La veille de Pessa'h au matin, peu avant l'heure de l'interdiction de posséder du 'Hamets, on le brûlera afin d'accomplir la Mitsva de supprimer tout 'Hamets en notre possession.
- Puis on récitera à nouveau le Bitoul. On doit dire cette formule exclusivement dans une langue que l'on comprend, sinon, on n'est pas acquitté de l'obligation du Bitoul (annulation du 'Hamets).
- Si on trouve du 'Hamets pendant Pessa'h, il faudra le détruire immédiatement. Yom Tov, on ne pourra pas le détruire : on le couvrira puis on le détruira dès la fin de Yom Tov.



BDIKAT 'HAMETS & BI'OUR 'HAMETS

Recherche & Destruction du 'Hamets

— Les Bénédiction —

LA BDIKAT 'HAMETS

1

AVANT LA BDIKA ON FERA LA BÉNÉDICTION :

ברוך אתה אדני אלהינו מלך העולם, אשר קדשנו במצותיו וצונו על ביעור חמץ

Baroukh Ata A-donai E-loheinou Mélékh Ha'olam Acher Kidéchanou Bémitsvotav Vétsivanou 'Al Bi'our 'Hamets.

2

APRÈS LA BDIKA ON DIT :

כל חמירא וחמיעא דאיכא ברשותי, דלא חמתיה, ודלא בערתיה, ודלא ידענא ליה, לבטל ולהוי
הפקר כעפרא דארעא

Kol 'Hamira Va'hami'a Déika Birchouti Déla 'Hamité Oudéla Bi'arté Oudéla Yédaana Leih Libatel Véléhévé Hefker Ké'afra Déar'a.

On le récitera aussi en français :

« Que toute sorte 'Hamets et tout levain qui se trouvent en ma possession, que je n'ai pas vu ou que je n'ai pas détruit, dont je n'ai pas connaissance, soient considérés comme inexistantes et sans valeur, comme la poussière de la terre.

LE BITOUL - L'ANNULATION

3

LE LENDEMAIN DE LA BDIKA AU MATIN APRÈS AVOIR BRÛLÉ ON RÉCITERA :

כל חמירא וחמיעא דאכא ברשותי דחזתה ודלא חזתה דחמתה ודלא חמתה דבערתה ודלא בערתה
לבטל ולהוי הפקר כעפרא דארעא

Kol 'Hamira Va'hami'a Déika Birchouti Da'hazité Oudéla 'Hazité Da'hamité Oudéla 'Hamité Débi'arté Oudéla Bi'arté Libatel Véléhévé Hefker Ké'afra Déar'a.

On le récitera aussi en français :

« Que tout 'Hamets et tout levain, qui se trouvent en ma possession, que j'ai vu ou que je n'ai pas vu que j'ai détruit ou que je n'ai pas détruit, soient considérés comme inexistantes et sans valeur, comme la poussière de la terre. »

